



BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2011/2012

Renouvellement: Nouveau membre: Nouveau membre déjà licencié à la FFAAA:

NOM: Prénom: Sexe:

Adresse: CP + Ville:

Date de Naissance: N° de licence: Grade:

Téléphone: email: @

IMPORTANT ! Si vous souhaitez recevoir les infos des stages, du club et ou autres, merci de nous communiquer votre adresse mail .

	COTISATION Club comprenant la licence FFAAA et l'Assurance de base		Assurance Option 1 (facultative)		Assurance Option 2 (facultative)	
Cocher la case de l'option choisie						
Jeune 6 à 13 ans né(e) à partir du 01/01/98	100, -	<input type="checkbox"/>	+ 12, -	<input type="checkbox"/>	+ 16, -	<input type="checkbox"/>
Jeune jusqu'à 18 ans du 01/01/93 au 31/12/97	130, -	<input type="checkbox"/>	+ 12, -	<input type="checkbox"/>	+ 16, -	<input type="checkbox"/>
Adulte	150, -	<input type="checkbox"/>	+ 12, -	<input type="checkbox"/>	+ 16, -	<input type="checkbox"/>
Adulte Ceinture noire	135, -	<input type="checkbox"/>	+ 12, -	<input type="checkbox"/>	+ 16, -	<input type="checkbox"/>
Licencié d'un autre club	55, -	<input type="checkbox"/>	Joindre copie de la licence 2011/2012			
Autres :		<input type="checkbox"/>	+ 12, -	<input type="checkbox"/>	+ 16, -	<input type="checkbox"/>

IMPORTANT:

La licence assurance de base couvre votre responsabilité civile ainsi que les accidents pouvant survenir lors de la pratique de notre discipline. Toutefois, obligation nous est faite de vous rendre attentif et de vous informez que vous pouvez souscrire individuellement à une assurance complémentaire permettant de bénéficier de garanties supplémentaires. (Option 1 ou 2 voir au verso l'affiche assurance GRAS - SAVOYE - F.F.A.A.A.)

Possibilité de régler votre cotisation en 3 fois uniquement par chèque à l'inscription, chèque à remplir à l'ordre de : **ASOR Aïkido**

TOTAL: Euros Mode de paiement : Chèque Espèce

Pour rendre possible la pratique de l'Aïkido, le certificat médical est **obligatoire** et doit **impérativement** être fourni.

Le présent bulletin est à rendre pour toute inscription avec:

- 1. Un certificat médical daté et signé**, (le club déclinant toute responsabilité si le certificat n'est pas fourni)
- 2. Une photo**, pour les nouvelles inscriptions
- 3. Le règlement de la cotisation**, (Seules les personnes s'étant acquittées de leur cotisation pourront pratiquer l'Aïkido)

Je déclare être informé du fait que je ne suis couvert, en cas d'accident pendant la pratique de l'Aïkido au club, que par l'assurance obligatoire contractée par celui-ci. Attention le délai nécessaire aux formalités d'inscription est de 15 jours.
Le soussigné participera à l'entraînement et à toutes les activités de la section, sous sa propre responsabilité.

Fait à le

Signature des parents
Pour les mineurs

Signature du pratiquant



GRAS SAVOYE

La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport. La FFAAA conseille au licencié la souscription de garanties complémentaires proposées ci-dessous en adressant un chèque du montant de l'option choisie auprès de Gras Savoye



LES MONTANTS DE GARANTIE				
	Garantie de base* licenciés	Option 1 Dirigeants et Athlètes de haut niveau	Option 2	Franchise
Décès	< 16 ans : 7 622 € (50 000 F) > 16 ans : 15 244 € (100 000 F)	< 16 ans : 7 622 € (50 000 F) > 16 ans : 30 490 € (200 000 F)	< 16 ans : 7 622 € (50 000 F) > 16 ans : 45 735 € (300 000 F)	Néant
Invalité permanente	15 244 € (100 000 F)	45 735 € (300 000 F)	60 980 € (400 000 F)	Néant
Invalité permanente > ou = à 60 %	30 490 € (200 000 F)	91 469 € (600 000 F)	121 959 € (800 000 F)	Néant
Frais de traitement/ pharmaceutiques/ chirurgicaux/médicaux	Complément à 150 % du tarif de Convention après intervention Sécurité Sociale, Mutuelles/Autres Assurances porté à 200 % pour les assurés non sociaux			Néant
Dépassement Honoraires Médicaux et chirurgicaux	Majoration de 50 % de la valeur des lettres clés	Majoration de 100 % de la valeur des lettres clés	Majoration de 100 % de la valeur des lettres clés	Néant
Hospitalisation	Prise en Charge intégrale du forfait hospitalier			Néant
Frais de transport non pris en charge par Sécurité Sociale	457 € (3 000 F)/sinistre	457 € (3 000 F)/sinistre	457 € (3 000 F)/sinistre	Néant
Soins dentaires et prothèses	152 € (1 000 F) par dent sans plafond (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	305 € (2 000 F) par dent sans plafond (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	610 € (4 000 F) par dent sans plafond (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
Optique	152 € (1 000 F) par sinistre (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	305 € (2 000 F) par sinistre (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	610 € (4 000 F) par sinistre (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
Frais de remise à niveau scolaire	30 € (200 F) par licencié et par jour avec un maximum de 365 jours			5 jours
Indemnités journalières Allocations quotidiennes/frais supplémentaires	NÉANT	23 € (150 F) par jour avec un maximum de 365 jours	46 € (300 F) par jour avec un maximum de 365 jours	Néant
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive IETS	Maximum 4 000 € par sinistre			Néant

GRAS SAVOYE

Département Sport, Evènement et Risques Spéciaux
2 à 8 rue Ancelle—BP 129
92209 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 41 43 54 69—Fax : 01 41 43 55 06